

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE SOCIALE - Jeunesse et Vie Associative - Convention Landes Mutualité - Opération Ticket découverte

M. MILLET- BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'opération Ticket Découverte, la Ville de Bayonne a mis en place des activités sportives ou culturelles en direction des enfants et des jeunes bayonnais.

En ce qui concerne les adolescents (13 – 18 ans), le choix des activités porte sur des thèmes qui semblent le mieux répondre aux attentes de cette tranche d'âge.

C'est ainsi que, pour la deuxième année, une formation de secourisme (Attestation de Formation aux Premiers Secours) leur est proposée. Celle-ci est assurée par l'Association des Moniteurs de Secourisme.

La Mutuelle «Landes Mutualité», dans le prolongement des différentes rencontres avec Monsieur le Maire et ses adjoints, offre le financement de deux sessions qui se dérouleront durant l'été 2006. Ce soutien de Landes Mutualité s'inscrit dans les fondements du mouvement mutualiste, à savoir les principes de solidarité, de prévention et d'accès à la santé pour tous.

La participation correspondante se situera entre 800 et 1 200 € suivant le nombre d'inscrits à ces activités.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à accepter la participation financière de Landes Mutualité
- à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.